

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur
et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

13 AVRIL 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 13 AVRIL 2026 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Effets de la dénatalité en Fédération Wallonie-Bruxelles»	3
1.2	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Impact de la dénatalité sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	3
1.3	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Enjeux de la démographie»	3
1.4	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Manifestation du 9 avril pour l'avenir des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	3
1.5	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Efforts budgétaires imposés à la Fédération Wallonie-Bruxelles relatifs aux règles budgétaires européennes»	16
1.6	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne 2028-2034 et ses perspectives budgétaires pour la Fédération Wallonie-Bruxelles»	19
1.7	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Situation des étudiants internationaux»	22
1.8	Question de M. Martin Casier, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'Université de Belgrade»	25
1.9	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Pénurie d'enseignants dans l'enseignement secondaire inférieur, section 3»	28
1.10	Question de M. Octave Daube, intitulée «Contestations contre le minerval à 1 200 euros».....	30
1.11	Question de M. Octave Daube, intitulée «Palestine: boycott académique d'Israël et suivi du dossier des partenariats en cours en Fédération Wallonie-Bruxelles»	33
2	Ordre des travaux	36

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 18h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Effets de la dénatalité en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.2 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Impact de la dénatalité sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.3 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Enjeux de la démographie»

1.4 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Manifestation du 9 avril pour l’avenir des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre-Présidente, il a souvent été question, principalement lorsque nous parlons du budget, de l’incidence déterminante des données démographiques sur le calcul de nos recettes institutionnelles. La «clé élèves» est cruciale pour l’estimation de la dotation TVA qui représente plus de 70 % des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour 2026, cette «clé élèves» est estimée à 41,33 % avec, malheureusement, un nouvel effet de détérioration qui s’inscrit dans la durée. Cette évolution négative n’épargne pas, par effet de cascade, le coefficient d’adaptation démographique (CAD) qui influence, lui aussi, le calcul de nos recettes liées à la TVA. *Grosso modo*, la baisse des indicateurs démographiques aurait induit une perte de recettes cumulées de plus de 90 millions d’euros par rapport à ce qui aurait été perçu, à des données identiques, entre 2025 et 2026.

Sur la base de ces données démographiques, sur lesquelles nous n’avons aucune prise et aucun pouvoir et dont nous devons prendre acte, les projections attestent d’une limitation de la croissance de nos recettes dans les prochaines années. À ce propos, un récent rapport émis par le Centre de recherche en économie régionale et politique économique (CERPE) de l’Université de Namur (UNamur) est consacré aux effets de la dénatalité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur la base de différents scénarios, plusieurs thématiques sont explorées, dont bien évidemment

nos recettes, notre endettement, la trajectoire budgétaire ou encore les dépenses de personnel. La conclusion centrale de ce rapport est que la dénatalité exerce une incidence budgétaire négative. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'élaboration de nos prochains budgets.

Avez-vous pris connaissance de ce rapport? Quelle en est votre analyse, au regard de notre effort d'assainissement? La volonté du gouvernement est en effet de maintenir le déficit à 1,2 milliard d'euros à l'horizon 2029. La dénatalité est susceptible de jouer un rôle sur les besoins relatifs aux infrastructures scolaires. C'est un sujet qui nous préoccupe régulièrement. Comment la dénatalité est-elle anticipée et gérée par la direction des bâtiments scolaires?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, la dénatalité s'impose aujourd'hui comme un défi structurant pour l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le plan tant social que budgétaire. Ce n'est évidemment ni la première ni la dernière fois que nous aborderons ce sujet. Plusieurs travaux récents, notamment ceux du CERPE de l'UNamur, montrent que, contrairement à une idée intuitive, la baisse du nombre de naissances n'est pas un soulagement pour les finances publiques. Au contraire, en raison du mécanisme de financement reposant largement sur la dotation TVA et sur la «clé élèves», les pertes de recettes interviennent plus rapidement et plus fortement que les éventuelles diminutions des dépenses.

Concrètement, une baisse de la natalité affecte quasiment immédiatement les recettes, alors que les économies éventuelles dans l'enseignement ne se matérialisent que plusieurs années plus tard. À moyen et à long termes, cela se traduit par un effet ciseaux qui creuse les déficits et alourdit la dette. Vous avez vous-même reconnu, en réponse à une question de M. Hazée, le 27 janvier dernier, que la démographie constitue un défi majeur et que votre gouvernement a demandé plusieurs scénarios alternatifs au Bureau fédéral du Plan (BFP). Vous avez également indiqué que ces scénarios nourrissent la réflexion à long terme, tout en relativisant leur impact à l'horizon de la trajectoire budgétaire actuelle.

Or, précisément, ces analyses nous invitent à dépasser une lecture strictement à court terme. Elles montrent que la question budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est avant tout une question de recettes structurelles et non simplement de maîtrise des dépenses. Nous sommes préoccupés par le fait que vos réponses politiques d'aujourd'hui semblent aller à rebours des enjeux.

D'une part, les politiques de rigueur budgétaire menées par votre gouvernement fragilisent des secteurs essentiels comme la petite enfance, l'enseignement ou encore l'accompagnement des jeunes. Pourtant, toutes les études, y compris celles de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), montrent que les jeunes générations hésitent à avoir des enfants en raison du coût matériel, social ou organisationnel que cela représente. D'autre part, certaines orientations dans l'enseignement, comme l'assouplissement des conditions de réussite, risquent

d'accroître le redoublement, alors même que celui-ci est coûteux pour les finances publiques et socialement injuste, puisqu'il touche plus les élèves issus de milieux populaires.

Enfin, ces constats rejoignent les analyses portées notamment par les travaux critiques comme ceux d'Éconosphères, qui soulignent que la soutenabilité budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourra pas être assurée sans une réflexion sur les modes de financement et sur les mécanismes de solidarité entre les niveaux de pouvoir. Une audition d'Éconosphères nous permettrait d'aborder ces questions fondamentales.

Quelle est, aujourd'hui, votre lecture politique de cette contradiction entre des perspectives démographiques qui annoncent une pression accrue sur les recettes et des politiques qui fragilisent les conditions sociales favorables à la natalité et à l'égalité des chances? Confirmez-vous que, à moyen et long termes, la question centrale de la soutenabilité budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles tourne plus autour de ses recettes structurelles que de ses dépenses? Dans ce contexte, où en sont les discussions avec les Régions et le pouvoir fédéral sur l'adaptation des mécanismes de financement, notamment de la dotation TVA et de la «clé élèves»? Comment votre gouvernement intègre-t-il concrètement les scénarios démographiques alternatifs dans ses choix politiques, au-delà de l'horizon 2026-2029?

Comptez-vous prendre des mesures structurelles pour réduire le redoublement, qui représente un coût important pour les finances publiques et un facteur d'inégalités scolaires, plutôt que d'adopter des dispositifs qui risquent d'augmenter le nombre d'élèves en échec? Selon mon groupe, les politiques d'austérité ne peuvent répondre adéquatement à la dénatalité. Au contraire, il conviendrait, d'une part, d'investir plus dans la petite enfance, l'enseignement et le soutien aux familles et, d'autre part, d'assurer une refonte plus juste et plus solidaire du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (loi spéciale de financement) retient, entre le CAD de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui de la Communauté flamande, le plus élevé des deux pour calculer la dotation TVA.

Jusqu'ici, le coefficient francophone prévalait, ce qui signifiait que les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles étaient calibrées sur sa propre dynamique démographique. À partir de 2027, cette situation va s'inverser durablement: le coefficient flamand devient supérieur. Concrètement, cela signifie que la dotation TVA perçue par la Fédération Wallonie-Bruxelles sera désormais calculée sur la base d'une démographie flamande plus dynamique que la démographie francophone, générant dès lors un effet de recettes favorable par rapport à ce que

justifieraient les seuls besoins démographiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors même que ses dépenses, elles, continueront à diminuer.

Quel est le gain supplémentaire de recettes que la Fédération Wallonie-Bruxelles tirera à partir de 2027 du basculement vers le CAD flamand, par rapport à une situation où son propre CAD, plus faible, aurait été retenu, aux horizons 2029, 2034 et 2070? Comment cela est-il pris en compte dans les estimations du CERPE?

Concernant l'impact de la dénatalité sur les dépenses, la baisse de la population scolaire génère des économies qui dépassent le seul enseignement obligatoire: elles concernent également les politiques de l'enfance et de l'enseignement supérieur, dont les dotations sont en partie indexées sur la population scolaire.

Quelles sont les économies attendues sur les dépenses d'enseignement obligatoire liées à la baisse de la population scolaire, décomposées par poste – traitements, fonctionnement, infrastructures – aux horizons 2029 et 2034, sur la base des différents scénarios? Quel est le coût budgétaire moyen par élève dans l'enseignement obligatoire, toutes dépenses confondues, comme les traitements, le fonctionnement, les subventions liées à la population scolaire et les infrastructures? Qu'en est-il des économies attendues sur les autres politiques sensibles à l'évolution démographique, notamment les politiques de l'enfance et de l'enseignement supérieur?

Le CERPE identifie un décalage de trois ans entre la baisse des recettes et la matérialisation des économies sur les dépenses. Sur quelle base méthodologique a-t-il estimé l'impact sur les dépenses et quelles politiques a-t-il effectivement prises en compte dans ce calcul? Quelle est l'estimation de l'effet en différé trois ans plus tard sur les dépenses? Quel est le coût net par élève en combinant la baisse des recettes de la «clé élèves» et la baisse différée des dépenses, en neutralisant le décalage temporel identifié par le CERPE?

J'en viens à la stratégie du gouvernement pour améliorer la «clé élèves». Celle-ci détermine la part de la dotation TVA revenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles et n'est pas un paramètre sur lequel nous n'avons aucune marge. Vous vous êtes d'ailleurs vous-mêmes engagés dans votre Déclaration de politique communautaire (DPC) à travailler sur son amélioration.

Concernant les apprenants en alternance, combien sont-ils actuellement inscrits auprès de l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) et de son pendant bruxellois et flamand, et sont donc exclus de la «clé élèves», tant en Flandre qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles seraient les conséquences chiffrées de leur intégration sur la «clé élèves» et sur la dotation TVA? Vous aviez indiqué travailler sur une feuille de route commune avec le gouvernement wallon, dans l'attente de la formation d'un gouvernement bruxellois – chose désormais faite. Où en sont ces travaux?

Concernant la réduction de l'enseignement à domicile, quelles mesures concrètes le gouvernement entend-il adopter pour atteindre l'objectif de réduction de 50 % d'ici 2028? Quel est le gain attendu sur la «clé élèves» et les recettes supplémentaires si cet objectif était atteint?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le 9 avril dernier, 15 000 travailleurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont manifesté dans les rues de Bruxelles en front commun syndical. Parmi eux se trouvaient également beaucoup de jeunes et d'étudiants qui craignent pour leur avenir à cause de vos différentes réformes, Madame la Ministre-Présidente.

L'enseignement, la culture, l'aide à la jeunesse, l'enfance, l'éducation permanente... Tous ces secteurs se lèvent contre les choix budgétaires de votre gouvernement. Parmi les mesures qui font particulièrement rager figurent le minerval à 1 200 euros, les deux heures en plus face à la classe pour les enseignants et les décisions de non-indexation qui ont un impact coûteux pour tous ces secteurs et qui mettent à mal tant d'emplois.

Dans les tracts et prises de parole, un constat revient en force: il est question de secteurs essentiels déjà fragilisés, de politiques d'austérité incompréhensibles et d'un risque de casse sociale. Ces mots que nous avons retrouvés dans les différents appels à manifester ne sont pas anodins. Ils traduisent une colère profonde et une perte de confiance de la part des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je souhaite donc vous interpellier secteur par secteur sur la base de chacune des revendications.

«L'enseignement est déjà à l'os». Dans les appels à la mobilisation, les organisations syndicales dénoncent des mesures qui «dégradent les conditions de travail et menacent l'égalité des chances». Elles évoquent la surpopulation des classes, le manque d'encadrement, la pénurie d'enseignants et la pression administrative croissante. Plusieurs prises de position soulignent que vos politiques vont «accentuer les inégalités entre élèves».

Dans la presse, les représentants du secteur rappellent que le système tient encore grâce à l'engagement du personnel. Mais jusqu'à quand?

Vous et votre gouvernement avez-vous reçu les représentants syndicaux et associatifs de ce secteur? Quelles revendications vous ont-ils transmises? Que leur avez-vous répondu? Connaissez-vous le nombre de travailleurs du secteur de l'enseignement qui étaient dans la rue le 9 avril dernier? Qu'en pensez-vous?

M. Charles Gardier (MR). – Je me permets de vous interrompre, Madame Pavet, car nous avons eu une longue discussion en Conférence des présidents. J'imagine que vous êtes au courant.

La Conférence des présidents avait clairement décidé, à la suite de cette longue discussion, que vous deviez vous en tenir spécifiquement aux faits nouveaux,

particulièrement sur la question de la dénatalité. C'est d'ailleurs pourquoi cette question a été maintenue, avec l'accord, même si cela n'a pas été facile à obtenir, de M. Bauwens.

Je vous rappelle simplement cette décision de la Conférence des présidents et formule le souhait que vous essayiez de revenir le plus possible à ce qui a été longuement discuté. Il est logique d'avoir des différends, mais il convient de respecter les décisions quand elles sont prises à un moment donné. Je me permets donc de vous rappeler tout simplement cette décision de la Conférence des présidents, même si elle ne vous agrée pas. Il est de mon devoir de vous le rappeler. Je vous enjoins donc de respecter cette décision!

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Président, premièrement, j'ai dix minutes pour m'exprimer sur une question intitulée «*Manifestation du 9 avril pour l'avenir des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles*». Dans ces dix minutes, je dirai ce qu'il me semble bon de dire. C'est ma liberté démocratique et je ne vous permettrai pas de l'enfreindre!

Deuxièmement, je vous assure qu'il n'y a eu aucun accord en Conférence des présidents sur le fait que cette question soit censurée et qu'il m'ait finalement été demandé d'intervenir sur les trois dernières lignes, alors que l'essentiel de cette interpellation concerne un événement que j'estime neuf. En effet, il s'agit d'une manifestation de 15 000 travailleurs qui dénoncent les coupes budgétaires décidées par le gouvernement.

Si vous considérez que ce n'est pas un événement suffisant pour interpeller la ministre-présidente, moi je considère tout l'inverse. Il y a eu deux fois plus de monde dans les rues que lors de la dernière manifestation en décembre contre les actions des ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La colère est en train de grandir. J'estime aujourd'hui pouvoir utiliser de mon temps de parole de dix minutes pour faire part de cette colère, que cela vous plaise ou non. Donc je poursuis mon intervention.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Députée, je vais reprendre la parole et vous l'aurez ensuite. Je n'ai pas à juger de la pertinence ou non de votre intervention. Vous pourrez vous exprimer exactement comme vous le désirez. C'est normal: vous avez le droit de le faire. Toutefois, la Conférence des présidents a pour mission d'organiser les travaux parlementaires. Elle se penche sur les avis rendus par les services sur la recevabilité des interpellations et questions orales ainsi que sur la pertinence des interpellations. Cela a fait l'objet de longs débats.

À partir du moment où j'assiste, en tant que président de cette commission, à cette Conférence des présidents, et où je constate que certaines décisions sont prises après de longues discussions, il est de mon devoir, non pas de vous empêcher d'exercer votre droit démocratique, mais de rappeler simplement les décisions qui sont prises – de façon totalement démocratique – à cette occasion. C'est mon rôle!

J'essaie de m'y tenir et d'avoir toute la nuance nécessaire! Je vous rappelle simplement cette décision. Pour le surplus, vous reprenez la parole et je ne vous interromprai plus.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je vais continuer, je vous remercie, Monsieur le Président. (*Réaction de M. Evrard*)

Monsieur Evrard, vous n'avez rien à faire dans cette discussion.

Le point est que les services sont parfois en désaccord et nous l'acceptons. Ici, il ne s'agit pas d'une décision des services, il s'agit d'une décision unilatérale de la majorité qui veut bloquer le débat et qui estime qu'une manifestation de 15 000 personnes ne constitue pas un événement. Je ne suis pas d'accord avec cet avis (*Réaction de M. Evrard*)

Et je vais utiliser, Monsieur Evrard, le temps de parole de dix minutes qui m'est imparti pour aller jusqu'au bout de ce que j'ai à dire. Je vais regarder l'heure. Il est 18h22 et je vais reprendre mon interpellation là où elle était.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Président, je souhaiterais m'exprimer pour un fait personnel.

M. le président. – Il n'y a pas de fait personnel.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Ce n'est pas à vous à prendre la parole, Monsieur Evrard, et je pense que vous avez plutôt intérêt à me laisser continuer. Si la ministre ne veut pas répondre à ma question, elle ne répondra pas et elle assumera son absence de réponse face au micro et face à la caméra.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Président, je demanderai la parole après.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Il est 18h22, j'aurai neuf minutes. (*Réaction de Mme Bluge*)

Madame la Ministre-Présidente, connaissez-vous le nombre de travailleurs qui se sont mobilisés le 9 avril dernier? Quelle était la part d'enseignants parmi eux? Comment justifiez-vous le maintien des restrictions budgétaires dans un secteur qui, d'après tous les indicateurs, est sous tension critique? Face aux mobilisations et aux alertes répétées sur la dégradation des conditions de travail dans l'enseignement, quelles mesures concrètes et chiffrées entendez-vous prendre à court, moyen et long termes?

J'en viens à la culture. Il s'agit d'un secteur déjà précaire, c'est aussi ce que nous avons pu entendre de la voix des manifestants. Du côté du secteur culturel, les termes utilisés sont particulièrement forts. Dans les appels à manifester, nous lisons les mots «sans moyens, pas de culture» ou encore «nos métiers ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire». Les fédérations professionnelles et les syndicats dénoncent des coupes budgétaires qui fragilisent un écosystème déjà précaire. Ils parlent d'un risque réel de disparition de projets et de structures.

C'est de cela que nous parlons aujourd'hui et nous y reviendrons encore demain en commission de la Culture.

Les artistes et travailleurs culturels témoignent également dans la presse d'une «insécurité permanente» et d'une «impossibilité de se projeter à long terme». Cette situation pose la question même du rôle démocratique de la culture dans notre société.

Avez-vous reçu les représentants du secteur culturel qui se sont mobilisés à Bruxelles le 9 avril? Quelles revendications vous ont-ils transmises? Que leur avez-vous répondu? Comment réagissez-vous face à ces accusations qui disent de vos politiques qu'elles mettraient en péril la création et la diffusion culturelles et qu'elles constituent aussi une atteinte à nos libertés démocratiques? Qu'avez-vous pu leur garantir concernant le prochain budget? Comment les rassurez-vous pour sortir les travailleurs de la culture de cette précarité? Ce secteur évolue dans des conditions de travail extrêmement précaires et dans une instabilité chronique.

Largement mobilisés le 9 avril, les acteurs de l'éducation permanente et du monde associatif ont crié que la démocratie était en danger. Ils ont rappelé que leur travail était essentiel au débat démocratique, ainsi qu'à l'émancipation et à la cohésion sociale. Sur leurs tracts, on pouvait lire: «On ne fait pas vivre la démocratie avec des économies» et «Toucher au non-marchand, c'est affaiblir le lien social». Les organisations concernées dénoncent des restrictions budgétaires mettant en péril des missions fondamentales. Elles craignent une perte d'autonomie face à des logiques gestionnaires. Encore une fois, ce ne sont pas les membres du PTB qui le disent, ce sont les mots prononcés par les acteurs concernés.

Dans la presse, certains responsables associatifs ont évoqué une lente asphyxie de leur secteur. Madame la Ministre-Présidente, avez-vous reçu les représentants du secteur associatif et de l'éducation permanente qui se sont mobilisés le 9 avril? Quelles revendications vous ont-ils transmises? Que leur avez-vous répondu?

Reconnaissez-vous pleinement le rôle démocratique et sociétal de l'éducation permanente et du tissu associatif? Comment justifiez-vous les économies dans un secteur qui agit directement contre les inégalités et l'exclusion? Quelles garanties pouvez-vous nous apporter quant au maintien du financement et de l'autonomie des associations?

Dans les secteurs de la petite enfance et de l'aide à la jeunesse, les besoins sont en hausse et les moyens sont en baisse. Les acteurs concernés dénoncent des services saturés, des listes d'attente inacceptables et un manque criant de personnel. Certains témoignages publiés dans la presse évoquent des situations qui forcent les équipes à faire des choix impossibles, faute de moyens suffisants dans le secteur de l'aide à la jeunesse. De nombreuses puéricultrices continuent à demander que vos promesses de campagne soient respectées et que les normes d'encadrement soient enfin suffisantes. Vous êtes en train de revenir sur certaines de vos

promesses et cette réalité est particulièrement préoccupante, puisque des bébés, des enfants, des personnes vulnérables et des travailleuses à bout de souffle sont concernés.

Avez-vous reçu les représentants des secteurs de la petite enfance et de l'aide à la jeunesse? Que répondez-vous à l'argument selon lequel il est impossible de faire plus avec moins de moyens?

Lors de la dernière manifestation contre l'augmentation du minerval à 1 200 euros, les étudiants avaient appelé à rejoindre la manifestation du 9 avril. C'est la raison pour laquelle ils étaient nombreux à y participer. Ils dénoncent une réforme élitiste, qui va contraindre une partie des jeunes à cumuler les jobs étudiants au détriment de leur réussite académique. Les étudiants présentent cette réforme comme une atteinte à leurs droits et ils ont raison. Étudier est un droit que vous rendez inaccessible au travers de cette réforme élitiste!

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous enfin reçu les étudiants et leurs représentants? Que leur avez-vous dit? Êtes-vous prête à réagir face à cette nouvelle grande mobilisation de leur part?

J'en viens à la question centrale du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En trame de fond, les différents acteurs concernés s'accordent sur deux points: le danger des réformes du gouvernement pour l'avenir de leurs secteurs respectifs, pourtant essentiels, et leur manque de financement. Ils dénoncent les coupes budgétaires du gouvernement MR-Les Engagés et affirment que d'autres choix sont possibles.

Dans un appel à manifester lancé par les membres du personnel académique de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), on peut notamment lire: «De 2011 à 2024, la Fédération Wallonie-Bruxelles a perdu 1,2 milliard de recettes. Aujourd'hui, le déficit est d'environ 1,3 milliard. Si, donc, les recettes augmentaient comme l'économie, le déficit serait minime.»

Un article du journal «*Le Soir*» revient, quant à lui, sur la question du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers l'angle de la dénatalité, qui a été étudié dans le dernier rapport du CERPE.

Madame la Ministre-Présidente, à la suite de cette nouvelle mobilisation des étudiants et du monde académique, que pouvez-vous dire des choix budgétaires de votre gouvernement? Que prévoyez-vous de faire dans les mois et les années à venir, sachant que vos choix budgétaires poussent les étudiants droit dans le mur? Que répondez-vous aux membres du personnel académique de l'UCLouvain qui pointent le problème des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Enfin, au vu de la colère de l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles contre vos choix budgétaires, avez-vous interpellé le ou les ministres

fédéraux afin d'échanger sur les difficultés et les solutions de financement à trouver urgemment?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur Crampont, il est important d'utiliser les bons mots. Dans un contexte où la «clé élèves» baisse, selon un scénario suivant lequel le CAD plus faible de la Communauté française aurait été retenu, le passage au CAD flamand ne correspond pas à un gain supplémentaire de recettes pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais bien à une moindre perte de recettes.

Dès lors, l'effet budgétaire auquel vous faites référence consiste plus en une atténuation, à partir de 2027, de l'évolution défavorable attendue de la dotation TVA, plutôt qu'en recettes additionnelles nettes. Au vu du temps réduit dont nous disposons pour préparer une réponse à une question orale, il m'est impossible de vous donner des indications précises sur cet effet budgétaire aux divers horizons que vous mentionnez.

Madame la Députée, Messieurs les Députés, vos questions relatives aux estimations réalisées dans le rapport du CERPE relèvent des hypothèses et des choix méthodologiques qui ont été posés par les auteurs et autrices de cette étude. Pour toute précision sur la manière dont les projections et analyses de sensibilité ont été réalisées, je vous invite à vous adresser directement aux auteurs du rapport.

Monsieur El Hajjaji, je ne comprends pas à quelle contradiction vous faites référence. Je ne suis pas d'accord avec votre constat. Je vous rejoins sur le fait que les perspectives démographiques annoncent une pression accrue sur les recettes de notre Fédération. En revanche, je ne pense pas que nos politiques fragilisent les conditions sociales favorables à la natalité et à l'égalité des chances; au contraire, elles les préservent en offrant un avenir budgétairement viable à tous les secteurs soutenus par notre Fédération et dont les générations futures bénéficieront.

Par ailleurs, je ne considère pas que la soutenabilité soit avant tout un problème lié aux recettes structurelles de la Fédération; la soutenabilité est autant un problème de recettes que de dépenses. En outre, il serait préférable de bénéficier de recettes supplémentaires. Celles-ci nous sont essentiellement dictées par la loi spéciale de financement, sur laquelle nous n'avons aucune prise. Quant à notre position relativement à cette dernière, je vous renvoie à mes précédentes réponses à ce sujet.

À votre question sur la manière dont le gouvernement intègre concrètement les scénarios démographiques dans ses choix politiques, je vous donnerai la même réponse que celle relative à la question écrite n° 596 de MM. les députés Devin, Crampont et Lepine: nous travaillons au développement d'outils qui nous permettront d'appréhender au mieux les conséquences en pouvant aisément délivrer

des projections budgétaires en faisant varier différents paramètres, dont la démographie.

Monsieur Evrard, je vous rejoins parfaitement quand vous affirmez que nous devons faire preuve de prudence dans l'utilisation des projections démographiques favorables et préserver des marges de manœuvre suffisantes pour faire face aux risques d'évolutions potentiellement plus défavorables. C'est pourquoi nous contrôlons, et contrôlerons encore à l'avenir, l'impact des évolutions démographiques sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela nous permettra de prendre les mesures d'adaptation nécessaires si besoin.

Ces évolutions démographiques justifient pleinement la nécessité de réaliser l'effort d'assainissement entrepris par le gouvernement. Dans un contexte de faible croissance de nos recettes, combinée à des évolutions démographiques dont l'effet se fait ressentir plus rapidement sur nos recettes que sur nos dépenses, il est crucial de remettre la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le chemin de la soutenabilité.

Je répondrai également à la question de M. Maingain, bien qu'il n'ait pas été présent pour la poser. En ce qui concerne le scénario démographique retenu dans nos projections à politique constante, il s'agit bien du scénario de référence du BFP. Quant à la prudence dont nous devons faire preuve dans l'utilisation de ce scénario, je renvoie aussi à la réponse que j'ai apportée à la question écrite n° 596. J'y explique que l'utilisation de scénarios démographiques alternatifs pour la projection à politique constante à l'horizon 2029 n'a quasiment pas d'incidence, la période étant trop courte pour générer des effets sensibles.

Quant aux effets budgétaires de ces différents scénarios, je renvoie au rapport du comité d'experts qui ont chiffré les effets à l'horizon 2029.

M. Yves Evrard (MR). – Tout d'abord, Monsieur le Président, au nom du groupe MR, je vous demande de nous rappeler quelques règles fixées par la Conférence des présidents. Aujourd'hui, le groupe PTB ne respecte pas du tout les règles démocratiques et ce n'est pas la première fois. Il ne s'agit pas ici, par le biais d'une question parlementaire, de faire un débat thématique et encore moins de discuter du budget, voire de parler de tout et n'importe quoi.

Par le biais des questions orales jointes qui ont été adressées à la ministre-présidente, tous les partis démocratiques se focalisent sur le dossier qui nous occupe aujourd'hui. Vous avez dit que les membres de la Conférence des présidents avaient hésité à permettre au PTB de s'exprimer. À l'avenir, je souhaiterais que vous soyez très attentif, lorsque l'on aborde une question thématique, à ce que l'on s'en tienne aux limites de celle-ci. Tous les parlementaires des partis démocratiques le font depuis des années. Les dérives que nous observons sont donc inadmissibles.

Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre réponse. Même si j'entends et respecte le point de vue de membres de l'opposition qui vous demandent d'agir sur les recettes, nous savons combien c'est compliqué et difficile. Pendant ce temps-là, il est plus facile de se focaliser sur les leviers dont nous disposons. Force est de constater que la natalité est au point mort. Votre gouvernement doit parfois faire face à de mauvaises nouvelles, à des éléments sur lesquels il n'a aucun pouvoir d'influence.

La trajectoire budgétaire est à chaque fois plus difficile à respecter. Vous aurez évidemment notre plein soutien, parce que nous avons eu l'habitude de recevoir des mauvaises nouvelles. Il faut y faire face pour que notre Fédération soit forte et maintienne l'ensemble de ses activités, même si des efforts sont parfois nécessaires.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, nous ne partageons pas les mêmes points de vue eu égard aux défis que doit relever la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre différence de vues porte sur le rapport relatif à la soutenabilité de la dette: votre gouvernement a décidé de l'axer principalement sur les dépenses, alors que, selon moi, il faudrait agir autant sur les dépenses que sur les recettes structurelles.

C'est la dénatalité qui vous contraindra à revoir vos prévisions – en particulier sur les recettes structurelles –, parce que la projection que vous faites de la situation ne vous permettra plus de remplir les missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À tout le moins, il faudra renégocier le cadre de financement de cette dernière. En réalité, votre gouvernement – ou en tout cas le gouvernement wallon – a pris des décisions au début de la législature, notamment sur les droits d'enregistrement. Prochainement, des mesures concernant les droits de succession seront prises et celles-ci auront un véritable impact sur les recettes structurelles de la Région wallonne ainsi que sur celles de notre Fédération.

Par conséquent, tôt ou tard, vous réaliserez que vos choix politiques, budgétaires ou autres, entraîneront à l'avenir des conséquences, en particulier sur les activités sociales, éducatives et culturelles, ainsi que sur les secteurs de la petite enfance et de la jeunesse. Je regrette que vous n'ayez pas répondu à la question relative au redoublement. Selon moi, il y a là une piste à creuser, qui pourrait influencer sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'irai lire votre réponse à la question écrite n° 596 et je reviendrai vers vous par la suite. Quoi qu'il en soit, le défi de la dénatalité reste entier pour le gouvernement.

M. Vincent Crampon (PS). – Madame la Ministre-Présidente, nous reviendrons vers vous au sujet des recettes par le biais d'une question écrite. Nous devons garder en tête que des leviers d'action, ainsi que des effets budgétaires favorables liés à la loi spéciale de financement doivent être intégrés à l'analyse globale.

Ce débat appelle une lecture prudente des projections. Les scénarios ne sont pas des trajectoires mécaniques et ne doivent pas être utilisés comme un récit budgétaire déterministe et alimenter votre récit. Quoi qu'il en soit, la démographie doit rester au centre des politiques publiques et doit guider les choix et réflexions afin de garantir de meilleures conditions d'apprentissage et d'accompagnement pour nos jeunes.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, nous n'obtenons toujours aucune réponse de votre part, malgré une manifestation de 15 000 personnes. C'est incroyable! Vous ne répondez ni dans la presse ni dans notre Parlement. Les 15 000 personnes qui se sont mobilisées ont le droit d'obtenir des réponses. Vous nous dites que vous êtes en train de remettre la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le chemin de la soutenabilité. Mais pour qui? Tous les secteurs vous disent que vos réformes sont insoutenables!

Ce n'est pas vous qui allez enseigner à 30 élèves jusqu'à 65, 66 ou 67 ans! Ce n'est pas vous non plus qui allez devoir décider lequel de vos enfants pourra continuer ses études, parce que le minerval devient impayable! Ce n'est pas vous qui risquez de perdre votre emploi, parce que le secteur socioculturel, déjà sous-financé, le sera encore davantage demain! Ce n'est pas vous qui devez porter à bout de bras des dizaines de bébés, comme c'est le cas des puéricultrices dans les crèches! C'est insoutenable! Ces secteurs sont déjà à l'os et vous allez encore aggraver la situation. Vous refusez de nous répondre alors que nous vous prévenons que vous allez droit dans le mur. Ce silence est un signe de faiblesse de la majorité MR-Les Engagés: vous ne voulez même plus débattre.

Monsieur Evrard, vous tentez d'éteindre le débat démocratique! Je ne veux même pas vous entendre prononcer le mot «démocratie», alors que vous refusez de parler d'une manifestation de 15 000 personnes. Ce qui vous dérange, c'est ce que le secteur essaie de vous dire!

M. Yves Evrard (MR). – Madame Pavet, avant de donner des leçons, essayez de respecter les règles démocratiques et on en reparlera! (*Rappel à l'ordre de la part du président*)

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je parle au nom de 15 000 personnes qui sont en colère, à juste titre, parce que d'autres choix politiques et budgétaires sont possibles et surtout nécessaires à d'autres niveaux de pouvoir. Le MR et Les Engagés investissent des milliards d'euros dans des F35 et refusent de faire payer les épaules les plus larges, et ce, en coupant dans l'éducation, dans la culture et dans la petite enfance. Ce ne sont pas des économies, c'est tout l'inverse!

Monsieur Evrard, vous détruisez des avenir et de nombreux emplois, vous ne tenez pas les promesses que vous avez faites à vos électeurs pendant la campagne électorale. Ces derniers s'en rendent compte et vous allez devoir rendre des comptes.

M. Yves Evrard (MR). – Nous tenons la barre de notre Fédération, Madame Pavet.

M. le président. – L'incident est clos. En ce qui me concerne, Madame Pavet, je serai franc avec vous. J'essaie vraiment, en tant que président, d'adopter une attitude qui permet d'avoir un débat sain, respectueux de chacune et de chacun. Je maintiens ce que j'ai dit tout à l'heure et, effectivement, je serai obligé d'en référer à la Conférence des présidents. Mon rôle de président est de faire respecter le règlement, qui a pour vocation de favoriser des échanges sereins et de respecter la démocratie. Je fais le maximum pour être respectueux. Factuellement, vous le savez, la Conférence des présidents a pris des décisions.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Des décisions du MR et des Engagés pour tenter d'étouffer un débat et un événement tel qu'une manifestation de 15 000 personnes! Monsieur le Président, vous m'avez laissé poser ma question, je vous en remercie, mais je trouve dommage que la ministre-présidente n'y réponde pas. J'aimerais seulement qu'on puisse, quand la caméra est allumée, respecter la liberté de parole, alors qu'en coulisse, les décisions sont prises unilatéralement par une majorité qui tente d'éteindre la contestation! Mais cela ne fonctionnera pas! Je continuerai à en parler ici, que vous le vouliez ou non!

M. le président. – La seule chose que je constate, Madame la Députée, c'est que, lorsque je tente de parler en tant que président de cette commission en ayant un discours apaisant, vous m'interrompez et m'accusez de ne pas être démocratique. C'est assez symbolique! Je répète simplement que la Conférence des présidents a pris des décisions pour donner à ces débats un peu de hauteur et d'équilibre, en prenant en compte des règles qui ont été adoptées non pas pour vous museler, mais bien au contraire pour que les députés se respectent les uns les autres. Je tente, à mon niveau, de faire respecter le règlement et les décisions de la Conférence des présidents. C'est tout!

Je ne tiens pas ces propos pour vous faire la leçon, mais simplement parce que je trouve insupportable que vous laissiez croire que je suis quelqu'un qui ne veut pas vous laisser parler et s'inscrit dans une logique antidémocratique. C'est tout l'inverse! Vous ne vous pliez pas aux règles qui ont été établies pour permettre d'avoir des débats sereins au sein de ce Parlement. C'est un fait que je suis obligé de constater et je vous en fait la remarque!

1.5 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Efforts budgétaires imposés à la Fédération Wallonie-Bruxelles relatifs aux règles budgétaires européennes»

M. Vincent Crampont (PS). – Le ministre fédéral du Budget, Vincent Van Peteghem, a annoncé vendredi 27 mars la conclusion d'un accord de coopération prévoyant notamment des trajectoires budgétaires individuelles contraignantes pour chaque entité avec une répartition fondée, pour la présente législature, à

parts égales, sur les dépenses et les recettes propres de chaque entité. L'accord prévoit aussi un mécanisme de plan de secours en cas d'absence d'accord en Comité de concertation (Codeco) à l'avenir, avec une clé par défaut, qui diffère de celle recommandée par le Conseil supérieur des finances (CSF), reposant pour moitié sur une répartition fondée sur les objectifs budgétaires propres à chaque entité et, pour l'autre moitié, sur une répartition de l'effort total à fournir pour la Belgique, ventilé selon le poids de chaque entité dans les dépenses publiques. L'accord prévoit aussi un rôle renforcé du CSF dans le suivi et des sanctions en cas de non-respect réparties entre les entités en fonction de l'ampleur de leur écart par rapport à leur norme de dépenses.

Madame la Ministre-Présidente, confirmez-vous ces éléments rapportés par la presse? Quel est le contenu complet et précis de l'accord tel qu'il a été conclu? Le texte de l'accord sera-t-il transmis au Parlement? Quelle est la clé de répartition pour chaque entité adoptée pour l'actuelle législature? Cela correspond-il à celle recommandée initialement par le CSF? Quelle est la trajectoire budgétaire contraignante individuelle de croissance des dépenses primaires nettes assignée à notre Fédération dans cet accord, année par année? Quelle est cette même trajectoire, à politique constante? Quel effort cela représente-t-il, année par année, pour notre Fédération, comparé à sa trajectoire à politique constante? Comment les efforts fournis par la Région wallonne pour notre Fédération sont-ils intégrés?

Pour les législatures futures, quelle est la clé par défaut prévue pour chaque entité? Comment a-t-elle été construite? Quelle trajectoire individuelle d'efforts aurait-elle produit pour notre Fédération si elle avait été appliquée dès la présente législature? En ce qui concerne la prise en compte de la compensation des reports de charges d'autres entités, sur quelle base la répartition des efforts a-t-elle pu être fixée, alors que vous indiquiez, il y a deux semaines encore, ne pas disposer d'une liste complète et ventilée des impacts des mesures fédérales sur la Région, condition *sine qua non* pour la négociation? Les conditions préalables que vous aviez posées concernant la compensation des reports de charges d'autres entités dans la répartition des efforts ont-elles été intégralement respectées? À combien ont été chiffrés ces reports de charges pour la Région wallonne?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Je confirme les éléments rapportés par le ministre fédéral du Budget, M. Vincent Van Peteghem, le 7 avril 2026 dans la presse. Un accord a bien été trouvé entre l'autorité fédérale et les entités fédérées sur la répartition des efforts pour cette législature et sur le texte de l'accord de coopération relatif à la gouvernance économique.

Je confirme également que le texte de l'accord de coopération sera soumis au Parlement. Mes équipes sont en train de préparer l'avant-projet de décret d'assentiment à l'accord de coopération. Celui-ci devrait être prochainement soumis pour

approbation au gouvernement. Le texte poursuivra ensuite le chemin législatif habituel pour une approbation d'ici à cet été dans les différents parlements, que ce soit au niveau fédéral ou au sein des entités fédérées.

Concernant le contenu de l'accord, je n'ai pas grand-chose à ajouter aux propos du ministre fédéral du Budget repris dans la presse et que vous avez, par ailleurs, très bien résumés, Monsieur le Député. Vous aurez bientôt, bien entendu, tout le loisir de découvrir le contenu détaillé du texte lorsqu'il sera soumis au Parlement.

En ce qui concerne vos questions relatives à la répartition des efforts pour cette législature, c'est bien la clé mixte de recettes et dépenses, privilégiée par le CSF dans son avis d'avril 2025, qui est appliquée. Je vous renvoie à ce dernier avis pour les détails année par année des normes de croissance des dépenses primaires nettes pour chacune des entités.

Pour ce qui est de la trajectoire à politique constante, c'est au Bureau fédéral du Plan (BFP) que vous devez vous adresser. Vous trouverez sur leur site internet les projections à politique constante des différentes entités fédérales et fédérées.

Enfin, pour ce qui est de l'intégration des efforts imputés à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, le nouvel accord de coopération prévoit bien que les entités qui le souhaiteraient puissent se répartir la norme de croissance des dépenses primaires nettes entre elles. Nous verrons en temps utile comment traduire l'accord de gouvernement, pour la législature, en normes de croissance des dépenses primaires nettes pour la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'en viens à la norme par défaut prévalant pour les législatures suivantes. Il s'agit, pour rappel, de la norme qui s'appliquerait au cas où le Codeco ne parviendrait pas à se mettre d'accord sur un partage de la norme. Celle-ci sera composée, pour moitié, de la norme calculée sur la base de la clé mixte des recettes et dépenses du CSF et, pour l'autre moitié, de la norme imposée globalement à la Belgique. Pour vous illustrer le calcul, si la norme imposée à la Fédération Wallonie-Bruxelles par la clé du CSF est de 1,5 % et que la norme imposée globalement à la Belgique est de 2,5 %, cela donnera une norme par défaut de 2 %.

Pour ce qui concerne la quantification de l'effort, si cette clé avait été appliquée dès la présente législature, on estime qu'elle aurait conduit à 400 millions d'euros de dépenses annuelles en moins à l'horizon 2029 comparativement aux efforts demandés par l'application de la clé mixte de recettes et dépenses du CSF.

Cependant, je m'empresse de compléter vos propos quant à la désirabilité d'appliquer une telle clé. En effet, cette application signifierait aussi 1,25 milliard d'euros de dette supplémentaire à l'horizon 2029 pour notre Fédération, soit – au taux d'intérêt de 4 % par an – 50 millions d'euros de charges d'intérêt en plus à payer structurellement chaque année à partir de 2029, qui ne pourraient plus être consacrés aux compétences essentielles de la Fédération.

Tout cela démontre que chaque entité reste responsable de sa propre situation financière, mais qu'une solution par défaut concrétisant la solidarité entre entités fédérées et entité fédérale de ce pays pourra toujours être activée.

Vous remarquerez en outre que cette clé par défaut repose sur une approche analogue à celle utilisée par les agences de notation pour évaluer la soutenabilité financière des entités fédérées. Leur méthode repose, en effet, sur un équilibre entre le risque inhérent à une entité et le risque souverain de l'État. De la même manière, la clé par défaut correspond à un équilibre entre responsabilisation de chaque entité et la norme imposée à l'État dans son ensemble.

En ce qui concerne la prise en charge des reports de charge sur les autres entités, je peux vous annoncer que le nouvel accord de coopération contient également un mécanisme de neutralisation des effets non compensés lorsqu'une entité prend une décision qui a des effets budgétaires sur une autre. Il n'a donc pas été nécessaire à ce stade de définir l'impact précis de chacune des mesures qui ont des effets sur les autres entités, puisque le mécanisme de neutralisation sera calculé *a posteriori* par le CSF lors de l'établissement des comptes de contrôle de chacune des entités. Pour le dire autrement, cela signifie qu'une entité qui aurait dévié de sa norme de croissance des dépenses nettes, en raison de mesures prises par une autre entité, et qui n'aurait, par ailleurs, pas été compensée, ne pourrait pas en être tenue responsable *a posteriori*.

Cet accord n'est certainement pas parfait, mais nous avons le mérite d'être parvenus à un accord sur le partage de la norme belge, là où aucun gouvernement n'y était parvenu précédemment. Il intègre, en outre, nos demandes de répartition de la norme entre entités, de mécanisme de neutralisation des effets de bord, de solidarité entre les entités et de responsabilisation de chacune de celles-ci face à sa situation financière.

M. Vincent Crampont (PS). – La liste des reports de charges du pouvoir fédéral était une condition *sine qua non* pour l'accord de coopération. Rien ne semble solidement garantir que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne supportera pas indirectement des charges supplémentaires sans compensation claire. Telles que décrites, certaines sanctions pourraient se révéler disproportionnellement pénalisantes pour les plus petites entités comme notre Fédération. Nous espérons pouvoir disposer de toutes les informations et incidences chiffrées avant le début des discussions formelles de l'accord de coopération au sein de notre Parlement.

1.6 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne 2028-2034 et ses perspectives budgétaires pour la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, le 16 juillet 2025, la Commission européenne a adopté un cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2028-2034. Son montant est de 1 980 milliards d'euros. Ce nouveau cadre

marque une refonte profonde de l'architecture budgétaire européenne. La politique de cohésion sera notamment intégrée dans des plans de partenariat nationaux et régionaux. En outre, un Fonds européen pour la compétitivité sera également créé, potentiellement au détriment des fonds structurels traditionnels dont bénéficie la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment le Fonds social européen plus (FSE+).

Une note intitulée «*Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2028-2034 et perspectives pour la Fédération Wallonie- Bruxelles*» a été déposée au gouvernement le 3 avril dernier. Quelles sont les perspectives concrètes pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels seront les impacts financiers de ce futur CPF sur nos compétences: l'éducation, la formation, la culture et l'inclusion sociale? Quelle est la position officielle la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ces mesures européennes? Que défendra-t-elle lors des discussions interfédérales?

Une autre note intitulée «*Programme Fonds social européen plus (FSE+) 2021-2027 Wallonie-Bruxelles. Actualisation de la maquette budgétaire et du cadre de performance*» a également été inscrite à l'ordre du jour de cette même séance. La Région wallonne a réalloué 30 millions d'euros des enveloppes qui lui avaient été allouées par le Fonds de cohésion de l'Union européenne vers la défense. Comment la maquette du FSE+ de la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été modifiée? Une partie des enveloppes a-t-elle été réorientée vers la défense ou vers d'autres nouvelles priorités européennes?

Enfin, où en sont les discussions sur la contribution de 500 millions d'euros par an réclamée par le pouvoir fédéral aux entités fédérées à partir de 2028? Quelle serait la part imputable à la Fédération Wallonie-Bruxelles selon les clés de répartition en discussion? Votre gouvernement a-t-il formellement pris position pour refuser ou conditionner cette contribution?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Les notes déposées au gouvernement le 3 avril 2026 entendent faire le point sur les négociations, menées depuis le mois de juillet 2025, sur les propositions de la Commission européenne. Comme vous l'indiquez très justement, Monsieur le Député, l'architecture globale du budget européen est totalement modifiée, avec pour conséquence une forme d'invisibilisation de la politique de cohésion, noyée dans un plan belge dont les contours ressemblent à s'y méprendre au Plan de relance et de résilience (PRR) actuellement en phase d'achèvement.

Cela n'est pas sans conséquences. Les coordinations belges s'emploient, mois après mois et semaine après semaine, à revendiquer le maintien d'une ligne budgétaire claire et identifiable pour la cohésion afin de soutenir au mieux les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La question de l'enjeu financier est cruciale, au moment où la Commission propose de bousculer les équilibres budgétaires historiques en augmentant les investissements vers le deuxième pilier qui

prévoit la création d'un fonds européen pour la compétitivité, en très nette augmentation par rapport au cadre financier précédent: +167 % pour les matières de ce pilier, incluant, en particulier, la recherche.

À l'heure où nous parlons, le projet de budget du premier pilier s'élevait à plus de mille milliards d'euros pour les 27 États membres. Ce montant, qui peut sembler, *a priori*, important, doit être relativisé puisqu'il inclut, entre autres, la politique agricole commune (PAC), les politiques migratoires et le remboursement des fonds du Plan de relance européen. Vous comprendrez que notre priorité est de renforcer au maximum ce premier pilier lors des négociations actuelles au niveau européen, en même temps que la défense des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du deuxième pilier, afin de conjuguer la promotion des talents et le renforcement de la compétitivité.

Vous me demandez parallèlement de décrire les perspectives pour la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le contexte de ce futur budget européen pour sept ans. La note du 3 avril dernier entend justement proposer au gouvernement une méthode de travail et un calendrier de réflexion pour y répondre, dans un exercice de co-construction. L'objectif est, en effet, de réfléchir aux priorités que nous souhaitons défendre pour la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le futur plan belge. En entamant ce processus de réflexion dès maintenant, le but est de donner plus de chance de succès aux mesures qui seraient incluses dans le plan belge et de répondre au mieux tant aux obligations liées à la mise en œuvre des recommandations du semestre européen, notamment en matière de renforcement des compétences, qu'aux exigences de performance imposées par le nouveau CFP.

Je terminerai cette première partie de réponse par l'attention soutenue que nous continuons à réserver aux programmes phares pour les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme «Erasmus+» ou «AgoraEU» pour la culture. Je vous assure que nous continuons le travail en cours lors des discussions intra-belges et européennes pour que ces programmes ne souffrent d'aucune diminution de budget et que toute mesure de flexibilité pouvant fragiliser les montants prévus soit systématiquement rejetée.

Pour ce qui est de votre deuxième question, portant également sur un point soumis au gouvernement le 3 avril, la révision de la maquette budgétaire du FSE+ répond à une exigence technique liée à la décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles de reconduire les actions initialement sélectionnées pour la période finale de la programmation 2021-2027. La réallocation des moyens issus du FSE+ pour cette dernière période de la programmation permettra à un peu moins d'une centaine d'opérations d'être poursuivies d'ici la fin de 2027, dans les domaines de la culture, de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement pour adultes, de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement supérieur, de la garde d'enfants de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et de l'éducation permanente.

Il n'y a dès lors pas eu de réallocation de l'enveloppe à une nouvelle priorité. Pour mémoire, la Wallonie a procédé à cette réallocation, spécifiquement dans le cadre de la réglementation pour le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) et non pour le FSE+.

Enfin, votre dernière question porte sur la contribution réclamée par le pouvoir fédéral aux entités fédérées à partir de 2028. Aucune évolution n'a été constatée sur ce dossier depuis mars dernier.

M. Vincent Crampont (PS). – Je vous remercie pour vos éléments de réponse, Madame la Ministre-Présidente. Cela reste malgré tout flou à ce stade. Nous demandons d'avoir une vue claire sur les arbitrages que vous poserez. Nous serons attentifs à ce que le gouvernement soit proactif dans la négociation. Nous exigeons une transparence complète sur les réaffectations budgétaires du budget de l'Union européenne, avec une priorité très claire: préserver les moyens du secteur social et de l'éducation.

1.7 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Situation des étudiants internationaux»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Les étudiants internationaux sont soumis à un régime légal spécial en raison des demandes de titres de séjour qu'ils doivent obtenir et renouveler pour étudier sur le sol belge. Néanmoins, en 2025-2026, le Centre fédéral Migration (Myria) a reçu plusieurs signalements quant au délai de traitement de demandes de visas étudiants ou de prolongation de titre de séjour.

Selon Myria, ce délai serait aujourd'hui de quatre mois au niveau de l'Office des étrangers, soit bien au-delà du délai administratif légal de 90 jours. En droit européen, la directive 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair permet aux étudiants ressortissants des pays non membres de l'Union européenne d'obtenir, après leurs études, un titre de séjour de neuf mois au moins pour chercher un emploi. Cependant, en raison du retard de traitement des demandes, de nombreux étudiants ont reçu un titre de séjour d'une durée de validité inférieure à neuf mois.

Ces délais entraînent des conséquences préjudiciables pour les étudiants internationaux. D'une part, cela freine l'accès à l'emploi et aux stages. D'autre part, l'incertitude administrative plonge les étudiants dans un stress supplémentaire ne leur permettant pas de se concentrer sereinement sur leurs études. Pourtant, la présence d'étudiants internationaux en Fédération Wallonie-Bruxelles contribue à la richesse interculturelle de notre enseignement supérieur, ainsi qu'au rayonnement international de notre Fédération. Chez Ecolo, nous défendons les valeurs d'un enseignement inclusif et ouvert sur le monde qui contribue à l'émancipation de notre société.

Madame la Ministre-Présidente, conformément à l'ambition de votre gouvernement et aux engagements de la Déclaration de politique communautaire (DPC), vous souhaitiez internationaliser l'enseignement supérieur et assurer la mobilité des étudiants diplômés au sein des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À ma connaissance, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ne disposent pas d'études portant spécifiquement sur la situation des étudiants internationaux et sur le retard dans les délais de réponse. Un travail de recherche est-il prévu pour mieux éclairer cette situation? Quelles données chiffrées possédez-vous sur les délais des demandes de titres de séjour pour les étudiants internationaux? Quelle est la durée moyenne de traitement des demandes de visa étudiant ces dernières années? Quelle est la durée de traitement des demandes de prolongation de séjour étudiant ou de séjour pour recherche d'emploi à l'issue des études ces dernières années et quelle en est l'évolution? Combien d'étudiants ont-ils souffert d'un retard dans les traitements de leur demande de titre de séjour?

Avez-vous eu un échange avec la ministre fédérale de la Migration à ce sujet? Qu'avez-vous entrepris comme démarche vis-à-vis de l'Office des étrangers pour trouver une solution? Quels mécanismes concrets existent-ils pour soutenir les étudiants internationaux dans leurs démarches administratives, afin de ne pas les pénaliser par des délais de réponse trop longs susceptibles de mettre en péril tant leur parcours scolaire que leur présence sur notre territoire?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, à la suite du constat que vous faites, j'ai pris contact avec le cabinet de Mme Van Bossuyt et ai entamé un dialogue.

Tout d'abord, l'ARES ne dispose pas de données quantitatives permettant de mesurer précisément les délais d'obtention des visas étudiants ou des titres de séjour ou d'estimer le nombre de personnes affectées par des retards. Néanmoins, cette problématique est signalée de manière récurrente par les établissements d'enseignement supérieur et diffusée par l'ARES auprès des différents cabinets concernés.

L'ARES a notamment publié, le 30 mars 2023, un avis relatif à la transposition de la directive 2016/801. Cet avis faisait déjà état des délais de traitement jugés excessifs, des difficultés d'accès aux rendez-vous consulaires, de l'absence de représentation diplomatique dans certains pays, de difficultés de communication avec l'Office des étrangers, ainsi que de la complexité des exigences documentaires. Ces problématiques sont abordées par l'ARES avec l'Office des étrangers, notamment dans le cadre des réunions du groupe de travail relatif aux visas étudiants – auquel l'Office des étrangers participe ponctuellement –, ainsi que lors des séances d'information annuelles sur les visas étudiants.

En décembre 2025, la séance annuelle a permis de réunir, outre les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des représentants du SPF Affaires étrangères, de l'Office des étrangers, de communes wallonnes et de la ville de Bruxelles. Cela témoigne d'une coordination interinstitutionnelle qui se renforce d'année en année. De manière générale, lors de ces rencontres, l'Office des étrangers explicite les facteurs ayant une incidence sur les délais de traitement des demandes et insiste sur la nécessité d'encourager les étudiants à introduire leur demande de visa le plus tôt possible.

Il me semble utile de mentionner que l'ARES met à jour, tous les deux ans, un vade-mecum sur la procédure relative aux visas étudiants. Il est destiné aux administrations des établissements, afin de leur permettre d'appréhender au mieux cette procédure et d'accompagner les étudiants dans leur demande de visa ou de renouvellement de titre de séjour. Ce document est assorti de bonnes pratiques dégagées des échanges d'expériences entre l'ARES, les établissements et les administrations compétentes. Il ne répond évidemment pas à tout, mais permet déjà de guider les établissements.

Dans le prolongement de mes échanges avec la ministre fédérale de la Migration à propos du relèvement du seuil relatif aux moyens de subsistance minimaux exigés pour les étudiants internationaux, je prévois une rencontre afin d'aborder plus largement les défis que pose l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Cette rencontre sera l'occasion de faire état des difficultés rencontrées par nos établissements et d'interroger les intentions de la ministre fédérale, notamment au regard de certaines dispositions de l'accord du gouvernement fédéral qui semble aller à contre-courant des objectifs d'attractivité internationale que nous défendons. Je veillerai à faire valoir clairement la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce dialogue.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse indique que, manifestement, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit et peut mieux faire. Aujourd'hui, du point de vue d'un étudiant international venu étudier en Belgique ou en Fédération Wallonie-Bruxelles pour obtenir un diplôme et se donner des perspectives, on ne peut pas dire que le système soit suffisamment accueillant, inclusif et soutenant.

Je constate que l'ARES s'est penchée sur la directive européenne et c'est une bonne chose. Cependant, personnellement, je suis choqué de constater l'ampleur de l'absence de données sur cette question fondamentale. On ne peut pas se contenter de dire aux étudiants qu'ils doivent s'y prendre suffisamment tôt pour faire face à ce défi qui consiste à arriver dans un pays pour y suivre avec succès une scolarité la plus sereine possible.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a augmenté le coût du minerval des étudiants internationaux. Dès lors, nous devons à tout le moins offrir à ces derniers les conditions nécessaires pour leur assurer une scolarité sereine. Les conditions de

migration ont été durcies et il est donc inacceptable que les délais de réponse mettent à mal la scolarité des étudiants qui viennent chez nous. Vous avez évoqué une rencontre avec la ministre fédérale de la Migration. C'est positif et je ne manquerai pas de revenir vers vous, en espérant que vous serez en mesure d'offrir des solutions aux étudiants et aux établissements qui les accueillent.

1.8 Question de M. Martin Casier, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'Université de Belgrade»

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre-Présidente, depuis plusieurs mois, au travers de nombreuses questions et interpellations, notre groupe exprime dans notre Parlement ses inquiétudes au sujet de la multiplication des attaques à l'égard de la liberté académique. Depuis son arrivée au pouvoir, Donald Trump s'est attaqué frontalement à la recherche et aux universités: coupes budgétaires, licenciements massifs au sein d'institutions de recherche, censure à l'égard de certaines thématiques et j'en passe. Dans le classement de la liberté académique publié le 17 mars, les États-Unis sont le pays où l'indice a reculé le plus rapidement.

L'Union européenne ne fait malheureusement pas exception à cette érosion de la liberté académique. Selon deux études menées par le Parlement européen, l'Autriche, Malte, la Roumanie, la Croatie, la Bulgarie, les Pays-Bas, la Grèce, la Pologne et plus particulièrement la Hongrie ont connu une régression de la liberté académique. Les résultats des élections de ce dimanche en Hongrie, dont nous nous réjouissons, aboutiront peut-être à faire sortir le pays de cette liste particulièrement honteuse.

Plus récemment, c'est en Serbie que la liberté académique a été attaquée. Ainsi, la police criminelle a perquisitionné le rectorat de l'Université de Belgrade sans aucune justification. Ces perquisitions interviennent dans un contexte politique où le gouvernement serbe fait face à un vent de révolte largement soutenu par la communauté étudiante, dénonçant l'état de corruption dans lequel le pays est plongé.

Cette perquisition n'est rien d'autre qu'une tentative d'intimidation à l'égard des étudiants et des autorités académiques; on ne peut pas l'interpréter autrement. À l'issue de ces perquisitions, le recteur a pris la parole, d'une manière très forte et engagée, pour rappeler à ses étudiants et à ses enseignants la force de l'éducation et du savoir, ainsi que l'importance de la liberté académique pour une démocratie. Je vous invite à lire son intervention, si vous ne l'avez pas déjà fait. Il est particulièrement éclairant de voir comment un recteur se positionne au moment où les choses vacillent. En conclusion de son intervention, il a appelé «les universités de toute l'Europe, les institutions européennes, tous ceux qui croient à la liberté académique à se prononcer».

Fruit du hasard, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a récemment accueilli un événement réunissant des étudiants et des académiques serbes pour

débattre de la lutte pour la liberté académique, de l'autonomie universitaire et des valeurs démocratiques en Serbie. Dans ce cadre, deux professeures serbes ont pu témoigner de la situation dans leur pays et mettre en évidence le rôle primordial de l'enseignement et de la recherche sur la société qui les entoure.

Madame la Ministre-Présidente, je ne vais pas vous demander d'adopter des mesures concrètes, mais je trouve que cet appel du recteur de l'Université de Belgrade mérite d'être repris. Au nom de la défense de la liberté académique et pour répondre à l'appel du recteur contre ces intimidations, avez-vous apporté votre soutien à la communauté académique de l'Université de Belgrade? Cette dernière fait partie de l'alliance d'universités européennes Circle U., à laquelle l'UCLouvain participe, ce qui la rattache d'une certaine manière à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans ce cadre, des actions ont-elles été menées pour soutenir l'institution? Des réactions, au niveau européen, sont-elles envisagées envers la Serbie, pays qui a pour ambition d'intégrer l'Union européenne? Pourriez-vous être l'initiative de ces réactions? Avec toute la modestie que notre entité doit avoir, êtes-vous en mesure d'apporter un soutien, même symbolique, pour montrer que nous ne pouvons pas nous habituer à ces attaques contre la liberté académique et contre les institutions universitaires?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui met en lumière un thème qui nous est cher. La régression de la liberté académique dans plusieurs pays constitue une évolution extrêmement préoccupante et appelle à une vigilance constante. Les événements récents en Serbie, pourtant État membre du processus de Bologne, suscite à cet égard une inquiétude particulière. La promotion et la consolidation des valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur, à savoir la liberté académique, l'intégrité académique, l'autonomie institutionnelle, la participation des étudiants et du personnel à la gouvernance, ainsi que la responsabilité publique de l'enseignement supérieur, se situent au cœur des priorités du processus de Bologne.

Dans ce contexte, une demande des États membres a été adressée au coprésident du groupe de suivi de Bologne afin qu'il prenne contact avec la délégation serbe et sollicite des éclaircissements sur l'évolution de la situation et sur son impact sur les valeurs fondamentales. Nous soutenons pleinement cette démarche.

Nous soutenons également les travaux en cours relatifs à l'élaboration d'un rapport sur les valeurs fondamentales au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES). Le processus de Bologne constitue à cet égard l'environnement le plus approprié pour réagir à la situation préoccupante en Serbie, celle-ci n'étant, à ce jour, pas membre de l'Union européenne. Un site internet destiné aux valeurs fondamentales a d'ailleurs été mis en ligne afin de promouvoir celles-ci à travers

des articles et des présentations, pouvant ainsi servir d'outil de collecte d'informations relatives à leur suivi.

S'agissant plus spécifiquement des initiatives universitaires, l'UCLouvain est membre de l'alliance Circle U., tout comme l'Université de Belgrade, ce qui favorise des échanges réguliers entre les deux institutions. Compte tenu de la situation en Serbie et des menaces pesant sur l'état de droit et la liberté académique, telles que vécues par l'Université de Belgrade à l'instar d'autres institutions académiques serbes, l'UCLouvain a pris l'initiative de contacter son partenaire afin d'identifier la forme de soutien la plus appropriée. Il a été demandé en réponse d'informer les étudiants et les étudiantes de l'UCLouvain et de transmettre des messages publics de soutien.

C'est dans ce cadre qu'un atelier académique a été organisé, réunissant les corps étudiant et professoral serbes ainsi que ceux de l'UCLouvain autour du thème de la liberté académique. Cet événement, organisé les 12 et 13 mars 2026, s'inscrivait clairement dans une démarche de solidarité, de sensibilisation et de défense de l'État de droit et de la liberté académique. Il a été organisé à la suite de l'accident de Novi Sad, en 2024, lors duquel l'effondrement d'un auvent de gare avait causé la mort de seize personnes. À la suite des développements les plus récents, l'UCLouvain a rédigé et diffusé un message de soutien institutionnel à l'égard de ses partenaires serbes.

Enfin, l'assemblée générale de l'alliance Circle U. est prévue en mai 2026 à Belgrade. Une réflexion est actuellement menée afin de prévoir, en marge de cette réunion, une initiative spécifique visant à réaffirmer le soutien de l'UCLouvain, et plus largement des partenaires académiques engagés, à leurs collègues serbes confrontés à ces atteintes aux valeurs fondamentales de l'enseignement supérieur.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre réponse très exhaustive. Je remercie également les équipes qui l'ont rédigée et qui consacrent beaucoup de temps à l'élaboration des réponses. Celle que vous m'avez apportée est à la hauteur des enjeux. Ce n'est pas au sein de notre Assemblée que nous allons changer la politique serbe. En revanche, il convient de montrer notre solidarité. Je m'excuse, car, dans ma question, j'ai dit que l'action de l'UCLouvain était le «fruit du hasard», alors qu'en réalité, c'était déjà une réaction. Je ne l'avais moi-même pas compris comme telle.

Dès lors, je me réjouis que les autorités de l'UCLouvain aient pris cette thématique à bras le corps aussi rapidement et activement. J'ai aussi entendu que des actions étaient prises au sein du groupe de Bologne. Vous avez raison: la Serbie n'est pas membre de l'Union européenne et c'est donc dans ce groupe que nous pouvons essayer d'agir. J'entends votre soutien à toutes ces actions. C'est une très bonne manière de faire. J'espère surtout que l'évolution en Hongrie pourra aussi faire tache d'huile dans les mois et années à venir et que nous pourrons sortir de cette spirale quelque peu vertigineuse vue de l'extérieur. J'espère également

que nous apporterons un soutien à la hauteur de ce que nous pouvons faire. Je ne doute pas que vous irez également dans ce sens.

1.9 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Pénurie d'enseignants dans l'enseignement secondaire inférieur, section 3»

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, malgré une légère hausse des inscriptions en 2025 dans certaines filières de formation des enseignants, de nombreux signaux témoignent d'une autre réalité. En effet, la pénurie persiste et se concentre fortement dans les masters donnant accès à l'enseignement secondaire inférieur, c'est-à-dire la section 3, dans laquelle les candidats manquent à l'appel.

Cette tendance fait craindre une aggravation structurelle des difficultés de remplacement et de recrutement dans l'enseignement secondaire inférieur, ce qui risque d'affecter directement la qualité et la continuité des apprentissages et de nuire à l'égalité des chances.

Plusieurs causes sont évoquées: la perte de lisibilité des parcours à la suite de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE), la charge administrative croissante, le rythme soutenu des réformes, les conditions de travail perçues comme dégradées et le sentiment de dévalorisation du métier d'enseignant.

Dans ce contexte, je vous interroge sur les actions concrètes visant à rendre ces filières attractives et à piloter une réponse coordonnée à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Disposez-vous de données récentes sur le nombre d'inscriptions, d'abandons et de diplômes dans les filières pédagogiques de la section 3, par discipline et par établissement, ainsi que sur leur évolution? Quelles sont les mesures concrètes prises pour accroître l'attractivité des filières pédagogiques? Des réunions avec les écoles et les opérateurs des différents réseaux d'enseignement, ainsi qu'avec les hautes écoles et les universités, ont-elles été organisées afin de construire une réponse commune face à ce défi?

Envisagez-vous de créer un groupe de travail inter-réseaux spécifiquement dédié au manque d'attractivité des filières pédagogiques? Si oui, selon quel calendrier et avec quels objectifs opérationnels?

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) ont-elles été mandatées pour élaborer un plan d'action global portant sur l'offre de formation, la lisibilité des parcours et la coordination entre les hautes écoles et les universités?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – Monsieur le Député, la collecte des données relatives aux inscriptions, aux abandons et aux diplomations dans les filières de formation des enseignants, dont la section 3, est encore en cours de finalisation. À ce jour, la récolte des statistiques, qui s'est clôturée le 15 février 2026, n'est pas encore entièrement consolidée, car certains établissements n'ont pas encore transmis leurs données. La finalisation de cette collecte est toutefois attendue à court terme, ce qui permettra de disposer d'une vision objectivée, complète et actualisée de la situation.

Je vous rejoins sur la nécessité de renforcer l'attractivité des filières de formation. J'ai également lu avec attention l'avis du 11 février 2026 de la COCOFIE. Cet avis relatif à la communication autour des formations initiales et du métier d'enseignant met en évidence plusieurs constats. Premièrement, de nombreuses initiatives de communication existent déjà, mais elles restent fragmentées et insuffisamment coordonnées. Deuxièmement, la communication est davantage centrée sur les dispositifs de formation que sur la valorisation du métier. Troisièmement, l'image du métier d'enseignant demeure fragilisée, ce qui affecte directement l'attractivité des études.

La COCOFIE recommande dès lors de renforcer la cohérence et la coordination des actions de communication; de mieux cibler les publics, en particulier les élèves en fin de secondaire, les étudiants en réorientation et les adultes en reconversion; de développer davantage de partenariats avec les Carrefours et Cités des Métiers, notamment grâce à des dispositifs tels que les Jobdays ou des webinaires; et de réaliser une étude sur les déterminants de l'attractivité du métier d'enseignant, et ce, afin d'orienter les actions futures.

Le pilotage de la RFIE et l'analyse des défis liés à l'attractivité du métier d'enseignant s'inscrivent dans des dynamiques de concertation existantes. Les travaux déjà engagés, notamment par la COCOFIE, constituent une base solide. La création ou le renforcement de dynamiques de travail spécifiques pourraient s'inscrire dans le cadre existant, en articulation avec les travaux de la COCOFIE, les dispositifs de l'ARES et les concertations avec les acteurs de terrain.

Vous n'êtes pas sans savoir que, lors de la législature précédente, un groupe de travail inter-cabinets avait été créé pour examiner les possibilités de réorientation professionnelle pour les enseignants de seconde carrière. Ce groupe de travail avait formulé plusieurs recommandations. Lorsque j'ai appris son existence en février dernier, j'ai demandé à l'administration de partager avec moi l'état d'avancement de ses travaux. Sur les 37 propositions formulées dans le rapport de ce groupe de travail, 6 ont été totalement réalisées, 12 ont été partiellement réalisées et 7 sont en cours de réalisation. L'état des lieux de ces recommandations a été enrichi par le groupe de travail consacré à la pénurie créé l'an dernier par la ministre Glatigny et moi-même. L'avis de la COCOFIE mentionné au début de ma réponse va dans le même sens.

Selon moi, l'heure n'est plus à l'organisation de groupes de travail supplémentaires. Les constats et les pistes de solution sont connus. Je vous rejoins cependant sur l'importance d'agir et je m'engage à rassembler les différents acteurs concernés afin d'élaborer une feuille de route pour la deuxième moitié de la législature.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, les groupes de travail apportent manifestement des propositions concrètes, mais les chiffres communiqués m'inquiètent à plus d'un titre. La situation risque de creuser la pénurie d'enseignants et d'avoir un lourd impact sur les établissements d'enseignement supérieur organisant des formations en enseignement. Le risque de fermeture de sections est élevé. Dès lors, il est primordial que le gouvernement soutienne ces formations afin de maintenir l'offre proposée.

1.10 Question de M. Octave Daube, intitulée «Contestations contre le minerval à 1 200 euros»

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, je pense ne pas me tromper: personne ne veut de votre augmentation du minerval. Vous le voyez, le mouvement étudiant grandit. Le 24 mars, 3 500 étudiants étaient dans les rues de Bruxelles contre votre réforme. C'est la plus grande manifestation étudiante depuis dix-huit ans. Le 9 avril, il y avait à nouveau 15 000 personnes dans les rues de Bruxelles – dont des centaines d'étudiants – pour manifester contre vos politiques et la réforme du minerval. Et depuis quelques jours, nous recevons des centaines de courriels d'étudiants et d'étudiantes qui alertent sur leur situation, parce qu'ils ne veulent pas de votre réforme d'un minerval à 1 200 euros.

Les conseils étudiants n'en veulent pas. La Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) n'en veut pas. Le Conseil des rectrices et recteurs (CRef) a rendu un avis très critique sur votre réforme. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a émis un avis négatif en expliquant, je cite...

M. le président. – Monsieur le Député, je dois vous interrompre et j'en suis désolé. Votre question a été longuement discutée en Conférence des présidents et elle a été admise sur le seul fait nouveau qui était la décision du conseil communal de Liège. Je me permets donc de vous indiquer que le volet que vous avez commencé à développer ici a été refusé en Conférence des présidents, après de longues discussions, simplement parce qu'il n'apporte pas de fait nouveau. Je vous rappelle cet élément, en espérant que vous le prendrez en considération.

M. Octave Daube (PTB). – L'ARES, donc, a émis un avis négatif en expliquant que l'augmentation significative du minerval pourrait être un frein majeur pour certaines populations étudiantes. La Ligue des familles a rendu un long avis pour expliquer que votre réforme allait laisser de nombreux étudiants hors de vos fameux paliers. Personne ne veut de cette mesure! Les étudiants luttent contre

votre réforme. Vous devez entendre cette contestation, Madame la Ministre-Présidente!

Aujourd'hui, d'autres acteurs commencent même à prendre la parole contre votre réforme. Le conseil communal de Liège a voté en faveur d'une motion contre cette réforme. Le MR et Les Engagés se sont abstenus sur cette motion. La cheffe de groupe du MR, Mme Diana Nikolic, a même expliqué, lors de cette séance du conseil communal de Liège, que son groupe s'abstenait en raison du caractère brutal et soudain de cette réforme pour les hautes écoles. Si même les conseils communaux et les élus liégeois du MR et des Engagés reconnaissent que votre réforme est «soudaine» et «brutale», alors je ne sais pas qui la soutient encore, hormis peut-être certains membres du MR ou des Engagés présents dans ce Parlement.

J'en viens au dernier clou dans le cercueil de cette réforme. Il y a deux jours, le Conseil supérieur des allocations et prêts d'études (CSAE) a lui-même dit que votre réforme était impossible à mettre en œuvre, car elle arrive trop tard et que les embauches de nouvelles personnes n'ont même pas commencé, alors qu'il faut trois mois pour les former. Même si les nouveaux effectifs étaient là, les former ne serait pas possible pour autant. Vous augmentez les effectifs de 15 personnes pour 75 000 nouveaux dossiers, ce qui n'est pas réaliste! Le nombre de demandes va doubler, alors que le nombre de personnes chargées de traiter celles-ci n'augmenteront que de selon un ratio de 1,3. Concrètement, cela signifie que les étudiants vont attendre des mois avant de savoir s'ils vont être boursiers, payer un tarif intermédiaire ou payer les 1 200 euros. Certains n'en verront peut-être pas la couleur, car le CSAE dit clairement que cette réforme présente un risque.

Pourtant, vous continuez de dire que vos paliers vont protéger les étudiants. Face à la contestation des étudiants dans la rue, face au vote qui a eu lieu lors de la réunion du conseil communal de Liège et face aux récentes déclarations du CSAE qui vous dit que votre réforme est «impossible», allez-vous continuer à défendre cette dernière ou allez-vous enfin revenir dessus?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je réagirai sur la première partie de votre question. Vous me demandez quel est désormais le calendrier de ma réforme. J'ai déjà remarqué, au détour de l'une de vos répliques, ainsi que dans les expressions analogues de représentants étudiants, que vous laissiez entendre que le gouvernement avait fait en sorte de repousser l'adoption du dispositif instaurant une évaluation progressive.

Je ne suis pas certaine de comprendre votre objectif. En amont et lors des discussions sur le budget initial de 2026, j'ai déjà indiqué que les dispositions relatives au minerval progressif ne figureraient pas dans le décret-programme accompagnant le budget initial de 2026, dès lors que l'agenda de celui-ci ne pouvait

s'accommoder du temps long nécessaire à la concertation sur l'adoption de la réforme du minerval. Par ailleurs, il m'importait de requérir l'avis du Conseil d'État dans des délais raisonnables.

Conformément au planning établi dès le début des travaux du gouvernement dans cette matière, le dispositif contenant les mesures relatives au minerval sera présenté prochainement en troisième lecture au gouvernement et, dans la foulée, au Parlement.

Cela étant, je vous confirme avoir pris connaissance de la motion adoptée par le conseil communal de la ville de Liège. Je note que cette motion, tout comme votre question, ne mentionne que le montant du minerval au taux plein et omet de rappeler que nous avons prévu des paliers pour préserver les étudiants et les étudiantes les plus modestes et, subséquentement, l'accessibilité de l'enseignement supérieur, en ce compris l'enseignement supérieur liégeois.

Puisque vous citez un fragment de l'intervention de Mme Nikolic lors de la réunion du conseil communal au cours de laquelle la motion a été adoptée, je vous rappelle aussi, comme elle l'a fait, que tous les étudiants ne paieront pas 1 194 euros. Je constate que la motion est également muette sur la situation économique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Permettez-moi de redire ce que j'ai déjà répété maintes fois, mais que vous ne voulez pas entendre: le déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles est passé de 350 millions d'euros en 2019 à 1,5 milliard d'euros en 2024, soit une multiplication par quatre durant une seule législature. Il s'élève aujourd'hui à 1,6 milliard d'euros, malgré les mesures d'économie qui ont déjà une incidence sur le budget de 2026. Sans ces mesures, il atteindrait 1,8 milliard d'euros. Les économies décidées lors de l'élaboration du budget de 2026 et progressivement mises en œuvre s'élèveront à 510 millions d'euros à l'horizon 2029, dont environ 50 millions résultent de la mesure relative au minerval.

Je conclurai sur un dernier élément absent de cette motion, à savoir le rôle des conseillers sociaux des établissements qui peuvent analyser la situation des étudiants avec finesse et leur venir en aide quand cela s'avère nécessaire.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, vous me dites que je ne parle pas assez des paliers intermédiaires. J'entends souvent cette critique de la part des élus Les Engagés, mais quand j'entends le CSAE dire que votre réforme est impossible à gérer parce qu'il n'aura pas assez de personnel pour traiter les milliers de demandes d'étudiants boursiers, je me demande qui sera protégé par ces fameux taux intermédiaires. Le CSAE ne pourra pas traiter toutes les demandes. Les étudiants seront dans l'insécurité, devront attendre des mois et des mois avant d'obtenir une réponse et vous nous dites que tout va bien, que le système fonctionne! Vous êtes la seule à le dire, car personne n'a l'air d'accord avec vous.

Par ailleurs, je dis que vous avez reporté votre réforme, parce qu'au départ, vous nous avez annoncé l'examen de ce texte en janvier ou février. Par la suite, il a été postposé à mars ou avril et, finalement, à mai. Soit vos prévisions sont erronées, soit il y a un problème. Je pense surtout que vous êtes mal à l'aise par rapport à ce texte: tout le monde est contre, des milliers d'étudiants manifestent dans les rues, nous recevons des centaines de courriels nous rappelant qu'il ne faut pas l'adopter. Maintenant, le CSAE dit qu'il ne sera pas en mesure d'octroyer ni les bourses ni les paliers intermédiaires. Que vous faut-il de plus pour vous rendre compte que vous allez dans le mur et qu'il faut arrêter les frais? Selon moi, ces signaux sont suffisants.

Enfin, en ce qui concerne les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je ne suis pas d'accord avec le fait que vous soyez prête à faire la guerre à tous les étudiants de notre Fédération plutôt que de faire la guerre à l'État fédéral pour essayer d'aller y chercher de l'argent. Le problème de la Fédération Wallonie-Bruxelles est qu'elle est sous-financée.

1.11 Question de M. Octave Daube, intitulée «Palestine: boycott académique d'Israël et suivi du dossier des partenariats en cours en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, la situation actuelle au Moyen-Orient est catastrophique pour le peuple palestinien et le peuple libanais. Je pense notamment aux bombardements sur le Liban le jour de Pâques, à la peine de mort appliquée uniquement pour les prisonniers palestiniens, aux habitants de Gaza qui peinent à recevoir de l'aide humanitaire, à la violence des colons en Cisjordanie – qui n'a jamais été aussi grande que depuis le 7 octobre 2023 –, à l'annexion d'une partie du territoire libanais... Israël est un État colonial, d'apartheid et génocidaire. Il est plus que temps que l'Occident arrête de collaborer avec cet État voyou, dans tous les domaines et notamment le domaine académique.

Lorsque nous vous avons interrogée en séance plénière à propos d'un boycott académique, vous ne nous avez pas répondu sur certains points précis du dossier.

Le premier concerne la décision de l'*Universiteit van Gent* (UGent). La Commission européenne a officiellement approuvé la décision de l'université de se retirer d'un accord académique – le programme «Osteonet» avec l'université de Tel-Aviv – dans le cadre du programme «Horizon Europe». La Commission européenne n'a infligé aucune sanction à l'UGent pour son retrait et n'a d'ailleurs pas statué sur le caractère régulier ou non de ce dernier. Cette décision est importante, car elle crée un précédent en Europe. Aujourd'hui, c'est clair: si nos universités décident de se retirer d'un partenariat, elles ne risquent pas de graves sanctions économiques, comme on avait pu l'entendre. L'exemple de l'UGent ouvre la voie à d'autres ruptures d'accords conclus avec Israël dans le cadre de «Horizon Europe». À la suite de cette décision, pensez-vous que le boycott académique

d'Israël est finalement moins risqué juridiquement et financièrement que ce qu'on avait laissé entendre? Savez-vous pourquoi la Commission européenne n'a pas statué sur le caractère régulier ou non de la rupture de ce contrat?

Le deuxième point concerne les trente partenariats existants entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les institutions israéliennes. Dans notre commission, en novembre, vous avez annoncé, après un *screening*, qu'il existait une trentaine de partenariats européens entre nos universités et des établissements israéliens, mais, selon vous, «il fallait encore approfondir l'analyse». Ce travail a-t-il été effectué par votre cabinet ou par le Conseil des rectrices et recteurs (CRef)? Si oui, quel en est le résultat? Des partenariats se sont-ils révélés à risque? Sur ces trente partenariats, pour combien d'entre eux les universités ont-elles lancé une procédure de retrait au vu de la participation d'une institution israélienne? Pouvez-vous rendre cette liste et l'analyse publiques de manière à garantir une réelle transparence quant aux liens que nous continuons d'avoir avec Israël?

J'en viens au cadre en vue d'une procédure claire. Depuis plusieurs mois, vous essayez d'obtenir de la part des commissaires européennes Zaharieva et Mînzatu une guidance claire pour sortir des accords impliquant Israël. En séance plénière, vous nous avez dit avoir enfin reçu une réponse, mais vous n'avez pas indiqué si, dans cette réponse, les commissaires européennes donnaient un cadre plus clair pour la sortie de nos établissements. Est-ce le cas? Si oui, quelle est cette guidance? Quelle procédure les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent-ils enclencher et, à nouveau, pouvez-vous la rendre publique?

Finalement, concernant les futurs accords, votre gouvernement va-t-il entreprendre une démarche pour porter plus haut la revendication des étudiants et des académiques de ne pas voir Israël comme partenaire dans le cadre des accords «Horizon Europe» 2028?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je compléterai mes réponses déjà données à la question d'actualité posée lors de la séance plénière du 1^{er} avril dernier. Comme rappelé à cette occasion, il importe de préciser que la Commission européenne n'a pas approuvé la décision de l'UGent. Elle a indiqué qu'elle ne s'opposerait pas au retrait de l'université d'un consortium de recherche auquel participait un partenaire israélien. Ce dernier avait en effet fait l'objet d'un avis négatif de la Commission de la politique des droits de l'homme et de la recherche à double usage de l'institution concernée. La Commission a par ailleurs précisé qu'aucune sanction financière ne serait prononcée.

Comme je l'ai déjà indiqué, cette situation constitue l'aboutissement d'une démarche entamée par l'UGent dès le mois de mai 2024. Elle envoie un signal encourageant aux établissements confrontés à des difficultés éthiques avec un partenaire, notamment dans le cadre de projets de recherche à double usage, civil

et militaire. Cependant, il convient d'interpréter ce précédent avec prudence et de ne pas le considérer comme un appel au boycott académique des partenaires israéliens. Les échanges que j'ai eus avec les établissements d'enseignement supérieur le confirment. En outre, cette démarche concerne exclusivement des partenariats institutionnels et non des collaborations individuelles entre chercheurs. Elle s'applique uniquement à des institutions ayant fait l'objet d'une évaluation spécifique quant à leur implication directe ou indirecte dans des violations du droit international.

En ce qui concerne les échanges avec la Commission, j'ai en effet suivi le dossier comme je m'y étais engagée. À cet égard, lorsqu'il s'agissait de clarifier la guidance proposée, la commissaire Mînzatu, en concertation avec la commissaire Zaharieva, nous a indiqué que le seul fait qu'un partenaire soit établi en Israël ne constitue pas un motif suffisant d'exclusion. Elle a complété en indiquant que toute demande de retrait devait être examinée au cas par cas, sur la base du comportement effectif du partenaire concerné.

La commissaire m'a aussi dit qu'elle avait clairement proposé, dès le mois de juillet 2025, une suspension partielle de la participation d'Israël au programme «Horizon Europe». Il appartenait alors au Conseil de l'Union européenne de se prononcer, mais aucun consensus n'a encore pu être dégagé au niveau européen. J'encourage dès lors nos établissements d'enseignement supérieur à maintenir une vigilance constante au travers de leurs commissions et instances éthiques. Je rappelle également que la liberté académique demeure un principe fondamental et je n'irai pas plus loin.

En ce qui concerne le contenu des partenariats entre les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des partenaires israéliens dans le cadre du programme «Horizon Europe», cette analyse relève davantage des compétences du ministre de la Recherche, M. Boris Dillière. Il ne m'appartient pas en effet de mener une analyse sectorielle des partenariats scientifiques inscrits dans le programme-cadre européen de recherche. Pour toute information complémentaire, je vous invite à vous adresser à M. Dillière.

Enfin, dans le cadre de mes compétences relatives aux relations internationales, je dispose de deux leviers que je mobilise. Premièrement, dans le cadre des négociations relatives au cadre financier pluriannuel, la Fédération Wallonie-Bruxelles défend une position visant à faire du respect de l'État de droit et des droits humains une condition structurelle et contraignante dans l'accès aux financements européens. Nous devons en effet nous emparer de cette occasion pour réviser les règles existantes. Deuxièmement, nous soutenons la position belge en faveur de mesures fortes à l'encontre d'Israël – je renvoie au communiqué du mois de septembre 2025 –, en ce compris la suspension complète du volet de recherche, d'innovation et de coopération technologique de l'accord d'association, ainsi que

la non-participation d'Israël aux programmes de l'Union européenne, notamment le programme «Horizon Europe».

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, je trouve votre réponse un peu étrange. On dirait que cela fait un ou deux mois qu'on débat de ce sujet et qu'il y a encore quelques recherches à faire, que c'est compliqué. Or, depuis deux ans et demi, les étudiants, les étudiantes et énormément d'académiques se mobilisent pour mettre fin à tous ces partenariats honteux liant nos universités et des universités israéliennes. C'est une honte que l'on continue à collaborer avec cet État qui est maintenant en train de bombarder le Liban, alors que tout le peuple libanais se demande s'il va finir comme le peuple de Gaza et que le peuple de Gaza continue, quant à lui, d'essayer de construire sa vie dans les ruines, alors même que l'aide humanitaire ne passe pas. Je ne comprends pas comment on en est toujours au même stade...

Je suis quand même content de vous entendre dire que l'exemple de l'UGent constitue un précédent. Pendant des mois, on a entendu que le fait de rompre un accord académique allait coûter des millions et des millions d'euros aux universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, une université a mené la procédure jusqu'au bout et ce n'est pas le cas.

Lorsque le PTB a déposé une proposition de résolution visant à faire avancer vers un boycott académique, vous nous avez dit qu'il ne fallait pas voter ce texte, car vous étiez déjà en train de faire tout ce qu'elle contenait comme recommandations. Il y a trente partenariats. Depuis cinq mois, vous ne les avez pas analysés et vous me dites aujourd'hui que ce n'était pas votre compétence. Pourquoi nous avez-vous dit il y a cinq mois que vous deviez encore les analyser? C'est une forme de mauvaise foi. Vous ne prenez pas au sérieux le boycott académique des universités israéliennes; vous essayez de trouver tous les moyens possibles et imaginables pour le repousser.

Je n'en peux plus de cet argument selon lequel «l'Europe ne le fait pas». Nous le savons bien! Dès lors, aujourd'hui, nous devons prendre nos responsabilités ici en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nos universités doivent couper leurs liens avec Israël. On continuera de mener ce combat ici aussi, dans notre Parlement.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Fabian Maingain, intitulée «Impact de la baisse démographique sur la soutenabilité budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et mesures d'anticipation du gouvernement», de Mme Valérie Dejardin, intitulées «Impact de la “cotisation de modération

salariale” prévue par la loi-programme sur les employeurs dits privés», «Présentation des orientations de travail du futur décret “Parcours étudiant” au comité de suivi du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’enseignement supérieur et l’organisation académique des études (décret “Paysage”)» et «Soutien aux étudiants “aidants proches”», de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Visite de Raffaele Fitto sur le campus de Charleroi: quelles actions en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre l’extrême droite?», de M. Yves Evrard, intitulée «Fonds de garantie des bâtiments scolaires», et de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Actualisation de l’impact de la non-indexation sur le fonds des bâtiments scolaires», sont retirées.

Voilà qui clôt l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations se termine à 19h45.*